

**Relevé de décisions de la Commission Formation et Vie Universitaire**

**(CFVU)**

**mardi 06 septembre 2016**

**Vu le Code de l'Éducation modifié par la loi n° 2013 - 660 du 22 juillet 2013.**

**Vu les statuts de l'Université Jean Jaurès modifiés le 09 février 2016.**

**Après en avoir délibéré, décide :**

**Le quorum est atteint en début de séance**

M. Ollivier Haemmerlé Vice-Président de la CFVU, ouvre la séance à 14H12.

➤ **Validation du compte-rendu de la CFVU du 01 juillet 2016.**

**La CFVU approuve à l'unanimité le compte-rendu de la CFVU du 01/07/16 (sous réserve des modifications demandées).**

**Votants : 31**  
NPPV : 03  
Abstention : 01  
**Pour : 27**

➤ **Composition du bureau de la CFVU**

Selon les statuts de l'UT2J, article 27, le bureau de la CFVU est constitué du VP CFVU, du VPE, des VP délégués dont la commission relève des compétences de la CFVU. Trois membres élus de la CFVU, représentants à la fois les champs de formation et de recherche (ALLP, SHS, IMT), et les catégories statutaires de personnels (enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS).

Des candidatures sont sollicitées auprès des membres de l'assemblée.

Les trois membres élus de la CFVU qui se proposent sont :

- Sophie Lecole Solnychkine
- Julien Labetaa
- Elisabeth Munier

**La CFVU approuve à la majorité absolue les candidatures de Sophie Lecole Solnychkine, Julien Labetaa et Elisabeth Munier pour la composition du bureau de la CFVU.**

Votants : 31  
NPPV : 01  
Abstention : 01  
**Pour : 29**

### **1. Proposition de subventions aux organisations étudiantes représentatives**

Une subvention aux associations d'élus étudiants aux trois Conseils centraux est généralement attribuée chaque année et approuvée par le CA. Le principe de versement de cette subvention est au prorata du nombre d'élus aux trois Conseils centraux.

La reconduction de cette attribution (environ 9000 € à répartir) par l'Etablissement est présentée aux membres élus de la CFVU pour un vote de principe.

**La CFVU approuve à l'unanimité la reconduction de cette subvention aux organisations étudiantes représentatives au prorata du nombre d'élus aux trois Conseils centraux.**

Votants : 31  
**Pour : 31**

#### **➤ Demande d'ouverture de l'UE « L'Univers des Vikings I » en Master 1 semestre 8.**

Les études portant sur les enseignements de la Scandinavie médiévale à UT2J sont encore à ce jour réparties en deux options entre M1 (l'univers des Vikings I : langue et civilisation norroises) et M2 (L'univers des Vikings II : mythes et héros du Nord) au semestre 1.

La demande d'ouvrir une option supplémentaire dans les Licences ne rentre plus dans le cadrage indiqué aux composantes depuis 2011, à savoir : soit la composante propose en Licence une option par semestre au maximum, soit elle propose une offre Lansad avec les différents niveaux.

Une confusion se traduit aussi entre la pratique du suédois en Langues et l'univers des Vikings Scandinave qui n'est pas en Lansad.

Le suédois est accessible en présentiel du L1 ou L2, par contre en L3 ce dernier est disponible uniquement par le SED.

Le projet a été présenté lors de la COMFOI du 18/02/16.

Ce projet a reçu les votes favorables du Conseil de Département le 29/03/16 et du Conseil d'UFR le 30/03/16. Une ouverture est envisageable à l'UFR LLCE Département Langues étrangères à la rentrée 2016/2017 sous réserve d'acceptation financière.

**La CFVU approuve à la majorité absolue la demande d'ouverture de l'UE « l'Univers des Vikings I » en Master 1 semestre 8, sous réserve d'acceptation financière du Vice-Président délégué des Moyens et perspectives.**

Votants : 31  
Abstention : 16  
NPPV : 01  
**Pour : 14**

➤ **Modification de la charte du contrôle des connaissances pour l'ESPE**

Le Conseil d'école de l'ESPE du 24/06/16 a voté une modification de la charte du contrôle des connaissances. Jusqu'à cette date, les MASTER MEEF délivrés étaient fléchés avec des UE de recherche et des UE de suivi de stage sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> semestres du MASTER 2, qui étaient NON COMPENSABLES.

Afin d'apporter un peu de souplesse dans la procédure, le Conseil d'école de l'ESPE a voté le fait de rendre compensables les UE de recherche et de suivi de stage sur le 1<sup>er</sup> semestre en MASTER 2.

**La CFVU approuve à la majorité des suffrages exprimés la modification de la charte du contrôle des connaissances pour l'ESPE.**

Votants : 31  
Abstention : 01  
**Pour : 30**

La séance est close à 16h45.